



**Procès-verbal de la séance du  
Conseil Municipal  
du 25 mars 2019**

**L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars, à 20 heures 15,**

Le Conseil Municipal de la commune de PINEUILH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. TEYSSANDIER, Maire

*Date de convocation : 20/03/2019*

Nombre de conseillers en exercice : 27      **Présents** : 19    **Votants** : 24

**Présents** : M. Teyssandier, M. Garcia, Mme Ratié, Mme Benedetti, M. Bouilhac, Mme Deycard, M. Roy, Mme Vincenzi, Mme Peruffo, M. Lapouge, M. Billoux, Mme Poupin, M. Payeur, M. Dubreuil, Mme Puyjalinet, M. Roseau, M. Verdier, M. Fournier, Mme Ribeyreix.

**Absents** : Mme Talochino, Mme Méry, M. Peloux

**Excusés** : M. Vallon, Mme Van der Horst, Mme Prioleau, Mme Berthommier, M. Robert.

**Procurations** : M. Vallon à M. Fournier ; Mme Van der Horst à Mme Benedetti ; Mme Prioleau à Mme Ribeyreix, M. Robert à Mme Péruffo.

## **ORDRE DU JOUR – SESSION ORDINAIRE**

---

**Approbation du procès-verbal de la séance du 07 03 2019**

**1/ Débat d'orientations budgétaires 2019**

**Questions diverses**

La séance est ouverte à 20 h 20

M. FOURNIER est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire excuse M. Vallon qui donne procuration à M. Fournier

Mme Van der Horst	«	Mme Benedetti
Mme Prioleau	«	Mme Ribeyreix
M. Robert	«	Mme Péruffo

**0/ Approbation du procès-verbal de la séance 7 mars 2019**

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 7 mars 2019

**1/ Débat d'orientations budgétaires 2019**

Monsieur le Maire rappelle brièvement :

- les principales dispositions de la loi de finances pour 2019 (LOI 2018-1317 du 28/12/2018)
- les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT qui imposent aux communes d'au moins 3 500 habitants, la tenue du débat les orientations budgétaires envisagées. Ces orientations portent sur :
  - les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et les groupements dont elle est membre,
- la présentation des engagements pluriannuels,
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

La loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018, notamment dans son article 13-II, ajoutent deux nouvelles informations devant être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat. Il s'agit des objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette,

Ces éléments prenant en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Dans ce cadre légal, les orientations générales de la municipalité pour le projet de budget primitif 2019 sont précisément définies dans la note de synthèse annexée, laquelle constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2019 de la commune.

Tour à tour, MM. Teyssandier, Garcia interviennent dans l'exposé des données financières figurant au rapport annexé.

**Au terme du débat, Invité à se prononcer, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **prend acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2019, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base des données annexées.**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Fête des voisins : celle-ci se déroulera le** vendredi 24 mai 2019 malgré le scrutin européen du 26 mai. La salle des fêtes étant réquisitionnée pour le scrutin européen (2 bureaux de vote), si les conditions météorologiques obligeaient à l'utilisation de cette dernière, les élus s'engagent à remettre en place le mobilier électoral.

**110 ans du Stade foyen- Rugby :** dans un premier temps, à titre de participation financière, la commune acquerra des places aux deux concerts-spectacles organisés dans le cadre des festivités, en fonction des demandes des agents municipaux.

**Grève enseignante du 19 mars 2019** : M. le Maire informe que suite au mouvement de grève des personnels enseignants (élémentaire et maternelle), un service minimum a été mis en place.

**Cortège contre le projet de loi « ECOLE DE LA CONFIANCE » le 30 mars 2019** : la signalisation adéquate sera mise en place si nécessaire ; la sécurité du cortège sera assurée.

**Acquisition immeuble Jarleton** : Monsieur le Maire informe de la signature le 26 mars 2019 de l'acte notarié d'acquisition et du projet de revente prochaine dudit immeuble à l'Hôpital. Il informe les membres du conseil municipal de la présence actuelle d'occupants sans titre dans ce bâtiment.

**Carnaval 2019** : Le carnaval du pays foyen a été un franc succès. Quelques incidents de police sont à signaler. Une information complémentaire des riverains par voie d'affichage électronique et par voie de presse locale seront opérées pour les prochaines manifestations nécessitant des arrêtés de circulation.

**Fermeture pour travaux du bureau de Poste de Ste Foy la Grande** : Le bureau de Ste Foy la Grande sera fermé du 12 avril au 11 juin 2019 pour travaux. Il ne devrait pas y avoir de surcroît d'activité pour l'agence postale communale, les opérations possibles restant les mêmes.

**Composteur à l'Ecole** : Un composteur de bio-déchets est à l'étude afin de recueillir les résidus des repas de la cantine scolaire.

Séance close à 23 heures.